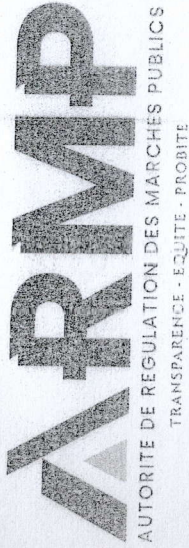


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 090/2026

A L'ETABLISSEMENT RAYHAN/IT-COM.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux fournitures des matériels et équipements informatiques du siège du centre national de télédétection, conclu avec Japan International Cooperation System (JICS), pour un montant total hors taxe dollars américains cent vingt-six mille trois cent (USD 126 300) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains huit cent quatre-vingt-quatre, dix centimes (JSD 884,10), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 30/04/2026

Directeur Administratif et Financier



0000090